

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA
DEMANDE DU TRANSPORTEUR DE MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DE TRANSPORT
POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022**

1. **Référence :** Pièce [C-OC-0011](#), p. 19 à 21.

Préambule :

OC soumet dans son mémoire ce qui suit :

« À l'instar de plusieurs d'autres juridictions nord-américaines, nous sommes d'avis que la planification du réseau devrait se faire en considérant la planification des activités d'approvisionnement de la charge locale. À titre d'exemple, le Nouveau-Brunswick procède à un exercice de planification intégrée de son réseau électrique appelé Plan intégré des ressources tous les trois ans⁴². Cet exercice de planification inclut la planification des ressources en énergie pour répondre aux besoins en électricité ainsi que les besoins en développement du réseau de transport. La Nouvelle-Écosse procède également à un exercice similaire où l'ensemble des éléments composant le réseau électrique sont étudiés publiquement devant le régulateur⁴³. En Ontario, les différents transporteurs doivent obtenir l'approbation de l'opérateur de réseau, l'Independent Electricity System Operator (IESO)⁴⁴ pour tout projet de développement de leurs réseaux de transport en amont d'une approbation du Régulateur⁴⁵. L'IESO s'assure ainsi d'une planification intégrée de tous les éléments qui composent le réseau ontarien incluant, entre autres, l'évolution prévisible de la charge ».

Avec les notes de bas de page suivantes :

« 42 <https://www.nbspower.com/fr/about-us/our-energy/integrated-resource-plan>

43 <https://irp.nspower.ca>

44 <https://www.ieso.ca/en/>

45 <https://www.oeb.ca> »

[...]

« Ainsi, OC recommande que la Régie entame une réflexion sur la possibilité de jumeler ou, à tout le moins, d'inclure le processus de planification du Transporteur dans le cadre de l'examen du plan d'approvisionnement du Distributeur, comme c'est le cas dans les processus de planification dans les réseaux voisins mentionné ci-dessus. »

Demandes :

- 1.1 Veuillez fournir les extraits précis des références en notes de bas de pages cités en référence sur lesquels s'appuie la compréhension d'OC.
- 1.2 Veuillez justifier votre recommandation en regard du cadre réglementaire actuel.